

Le 26 mars 2018

VERS UNE CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE POUR LES INDUSTRIES DE CHARCUTERIE, SALAISON, CONSERVE, PRODUITS TRAITEURS FRAIS ET SURGELÉS

L'Association Des Entreprises de Produits ALimentaires et Elaborés (ADEPALE) et la Fédération française des Industriels Charcutiers, Traiteurs, Transformateurs de Viandes (FICT) prennent l'initiative de parvenir à une convergence de leurs Conventions Collectives d'ici trois ans. Il s'agit des deux premières branches professionnelles d'ampleur nationale à s'engager dans une telle démarche volontaire. L'objectif est de réunir l'ensemble des entreprises de charcuterie et des produits élaborés (conserves, produits traiteurs frais, surgelés), qui emploient plus de 80 000 collaborateurs, sur une Convention Collective Nationale commune afin de renforcer l'attractivité de leurs métiers, de préparer leur avenir et celui de leurs collaborateurs.

« Les entreprises des industries charcutières et des produits alimentaires élaborés évoluent dans des secteurs d'activité très proches, ainsi la perspective d'une Convention Collective unique répond à leurs attentes d'harmonisation des mesures conventionnelles et à une fluidité du dialogue social » résume Jérôme Foucault, Président de l'ADEPALE et Bernard Vallat, Président de la FICT.

Une mutualisation des actions pour valoriser les métiers

Les deux professions ont des outils communs (gestion des fonds de la formation professionnelle, épargne salariale, prévoyance collective ...) et plusieurs entreprises adhérentes relèvent du champ des deux Conventions Collectives. Une mutualisation de leurs actions en matière sociale et formation professionnelle permet de valoriser leurs activités.

À l'issue d'une première étude au cours de laquelle des intérêts communs ont été mis en perspective, **l'ADEPALE et la FICT ont d'ores-et-déjà proposé à leurs partenaires sociaux respectifs une méthodologie pour parvenir à une convergence de leurs Conventions Collectives.** Les partenaires sociaux ont demandé un délai de réflexion afin de consulter leurs délégués.

Ensuite, une commission mixte paritaire FICT-ADEPALE sera mise en place en vue de fixer des dispositions communes à droit constant. A l'issue des travaux de réécriture, un accord collectif précisera les modalités et la date d'entrée en vigueur d'une nouvelle Convention.

Contacts :

Marc HECKENROTH – FICT - 01 75 00 09 36 – m.heckenroth@fict.fr
Patricia REBILLARD – ADEPALE - 01 53 91 44 91 – prebillard@adepale.org

À PROPOS DE LA FICT

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES INDUSTRIELS CHARCUTIERS, TRAITEURS, TRANSFORMATEURS DE VIANDES

Elle est la porte-parole des industries charcutières françaises. Créée en 1924, la FICT représente 250 entreprises (dont 90% de PME), implantées essentiellement dans les régions rurales françaises, qui emploient 37 000 personnes, soutiennent 135 000 emplois et génèrent un chiffre d'affaires de 6,6 milliards d'euros, dont 6% à l'exportation. La production de 1,2 million de tonnes est à 85% à base de porc. L'industrie de la charcuterie transforme plus de 70% de la production porcine française.

www.fict.fr - [@FICT_FRANCE](https://twitter.com/FICT_FRANCE)

À PROPOS DE L'ADEPALE

ASSOCIATION DES ENTREPRISES DE PRODUITS ALIMENTAIRES ELABORES

L'ADEPALE est l'une des principales fédérations professionnelles de l'industrie alimentaire. Elle est le porte-parole de 250 entreprises, principalement des PME et ETI au travers de 6 syndicats membres dans les rayons épicerie (poisson, confitures, compotes, légumes, fruits, plats cuisinés, riz, légumes secs), le frais (produits traiteurs et végétaux 4^{ème} gamme) et le surgelé. Leurs 380 unités de productions sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représente un CA de 15 Mds d'€. Le secteur professionnel emploie 45 000 collaborateurs.

www.adepale.org



AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM